

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 MAI 2023

12 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Florence BRIONNET

**Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité des membres présents**

## **Modification Délibération RIFSEEP du 28/03/2023**

Complément demandé par la Préfecture : mentionner les motivations du réexamen :

- changement de fonctions
- au moins tous les 4 ans en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- changement de grade suite à une promotion

## **Décision d'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Fin 2022, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de notre communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne (60 communes) a été approuvé. Cette approbation impose à toutes les communes de mettre à jour leur document d'urbanisme. Pour Biozat, nous sommes donc dans l'obligation de réviser notre carte communale (qui date de 2004) dans un délai de 3 ans.

Après une analyse des forces et des faiblesses sur les possibilités offertes par une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme (PLU), les membres de la commission urbanisme sont favorables à l'élaboration d'un PLU. **Le PLU nous apparaît comme un outil beaucoup plus qualitatif qu'une carte communale, en nous permettant de définir notre vision de l'avenir pour l'urbanisation de notre village** : Cela permettra notamment d'avoir la main sur la densité de population par secteur, sur le type d'habitations, de pouvoir réserver des emplacements pour de futurs investissements, ...

L'objectif affiché est de permettre à Biozat de garder sa vivacité actuelle, en continuant sa croissance démographique, tout en veillant à garder une cohérence dans l'urbanisation et tout en conservant une bonne qualité de vie.

**En résumé, ce PLU devra nous permettre de continuer à accueillir de nouvelles populations à un rythme raisonné en préservant la qualité des espaces offerts par notre commune.**

Après avoir entendu l'exposé du responsable urbanisme, Nicolas DUVERGER et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **1 – de prescrire l'élaboration d'un PLU,**
- **2 – que l'élaboration porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L. 153-1 du code de l'urbanisme,**
- **3 – que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :**
  - Articles dans notre bulletin municipal,
  - Suivi sur notre site Internet de l'état d'avancement du PLU, du calendrier des différentes phases de la procédure et mise à disposition des documents produits,
  - Mise à disposition du public d'un registre afin de recueillir par écrit les remarques et propositions,
  - Organiser au moins 1 réunion publique au cours de la procédure.

- 4 – de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU,
- 5 – de solliciter de l'État qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L. 132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil départemental,
- 6 – dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

### **Autorisation à consulter des bureaux d'étude pour l'élaboration du PLU**

Les cabinets suivants seront consultés :

- Réalités – 63200 Clermont-Fd  
Oxyria - 42470 Fourneaux
- CDHU – 58000 Nevers

### **Salle préfabriquée – Désamiantage et Démolition**

L'entreprise SADOURNY (Romagnat) est retenue pour le désamiantage : 11 185 € HT. Elle devrait intervenir lors de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin. Les travaux seront financés pour partie par l'assurance grêle (6 400 €) et par l'Etat (1 675 €).

L'entreprise Julien FAUCHERE est retenue pour la démolition : 11 000 € HT. La démolition sera réalisée dès le désamiantage terminé.

La démolition est prise en charge par l'assurance.

### **Reprise façade mairie**

Les murs extérieurs seront repris : rebouchage fissures, nettoyage, peinture. Les pierres seront sablées et la génoise partiellement reprise. Les travaux s'élèveront à 27 087,22 €. Les entreprises CONOR et MONTGIRAUD interviendront sur ces travaux.

Ils seront financés comme suit :

- Dispositif Solidarité Département : 5 000 €
- Fonds de Concours Communauté de Communes : 7 892 €

Le reste sera à la charge de la commune.

### **Assainissement**

**- Le curage de la lagune doit être réalisé. Une étude d'épandage est obligatoire.**

Consultation de 2 cabinets : Valterra et Terralys

Financement prévu au budget assainissement 2023. 50 % pris en charge par le Conseil Départemental.

**- Une étude de diagnostic des réseaux d'assainissement collectif va être lancée.**

Lancement du marché afférent.

Financement prévu au budget assainissement 2023. 50 % pris en charge par l'Agence de l'Eau et 30 % par le Conseil Départemental.

### **Panneau lumineux pour informations départementales et communales**

Le Conseil Départemental propose aux communes l'offre de panneaux lumineux. Nous décidons d'opter pour un panneau. Seul le branchement électrique et les dépenses de courant (faibles) seront à

la charge de la commune. Il pourrait être implanté au bas de l'église (sans nuire à sa visibilité) et après vérification de la faisabilité.

### **Convention Médecine préventive – Personnel communal**

Une nouvelle convention d'adhésion est proposée en regard de la réorganisation du service de médecine du Centre de Gestion. Le tarif des visites reste identique (65 €/visite tous les 2 ans).

### **Questions diverses**

- Terrains Courinchaux : la commune souhaite privilégier l'installation d'artisans apportant une nouvelle activité ou service sur la commune et créant de l'emploi. Une publicité sera faite dans ce sens si nous y sommes autorisés.

- Local Rez de Chaussée 24 gde rue : là encore, la recherche d'un nouveau service va être activée.

- Faisabilité feu d'artifice : nous nous assurons de la présence résiduelle ou non de maisons bâchées autour de l'église avant de décider de la reprise du tir pour cette année.

L'idée pour le futur serait de créer un évènement spécifique en cours d'été : apéritif dînatoire en fin de journée suivi d'une retraite aux flambeaux en musique et feu d'artifice. A étudier pour 2024.

- Etude faisabilité panneaux photovoltaïques : le SDE 03 est sollicité pour une étude gratuite de faisabilité d'une installation d'autoconsommation collective pour nos bâtiments communaux.

- Nouvelle salle en lieu et place de la salle préfabriquée prochainement démolie : une prochaine réunion est prévue le 22 mai avec l'ATDA afin d'avancer sur le dossier.